

L'Arbresle, le 28 mai 2024

SERVICE : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
NOS REF : let_103_24
CONTACT : Simon PEYRACHE
TEL : 04 74 01 68 90
COURRIEL : simon.peyrache@paysdelarbresle.fr

Syndicat de l'Ouest Lyonnais
Chemin du Stade
69670 Vaugneray

A l'attention de Monsieur le Président

Objet : SCOT – Document d'Orientations et d'Objectifs

Monsieur le Président,

Vous avez adressé aux services de la Communauté de Communes le projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT de l'Ouest Lyonnais.

A la suite de la lecture techniques par les différents services, vous trouverez en pièce jointe un document récapitulatif des remarques techniques qui ont pu être formulées.

L'ensemble des services restent à votre disposition pour échanger à leur sujet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Pierre Jean ZANNETTACCI



Retours sur le projet DOO

Assainissement

Concernant les **propositions d'offre foncière dans les zones d'activités économiques** : pour les projets Le Crêt de Guerre à Saint-Julien-sur-Bibost et la Zone de Sourcieux-les-Mines identifiés comme de potentiels développement à long terme (post 2041) : nécessité de prévoir des études au préalable

Eaux pluviales urbaines

Non favorable aux prescriptions rendant obligatoire la **récupération des eaux pluviales** pour tout projet. *A nuancer, des évolutions semblent être en cours pour ne le rendre obligatoire qu'aux bâtiments agricoles et activités si possible utilisation*

Habitat

Attente d'inscription d'une possible modulation des **minimums de production de logements dans l'enveloppe urbaine du noyau urbain** : éviter de bloquer la production de logements s'il s'avérait que les potentiels estimés par le SCOT sont en réel moindres/non mobilisables sur la période ou contraintes techniques, injonctions contradictoires ou règles supra ((ex Décret et Terrains Familiaux Locatifs pour les gens du voyage)... Possible mutualisation entre communes complémentaires ?

Mobilités

Souhait d'une **mention des Voies Lyonnaises** qui vont être impactantes pour les mobilités actives parmi les grands projets d'infrastructures de la métropole lyonnaise avec lesquelles il faut relier le territoire

Souhait d'une mention relatives aux **aménagement modes actifs qui doivent être qualitatifs, mais surtout sécurisés.**

La **carte des stratégies modes doux du SOL ne prend pas en compte le schéma vélo de la CCPA**, ne mentionne pas les arrêts existants Cars du Rhône ou les aires de covoiturage du Pays de l'Arbresle, ainsi que les améliorations du réseau Cars du Rhône TCL prévues pour septembre 2024. Il semble également délicat d'y mentionner les aménagements sur routes départementales étant donné qu'ils ne sont pas conformes aux normes de sécurité, et dangereux pour les usagers. Cela laisse croire, à tort, que ces itinéraires sont sécurisés.

Souhait que soit ajouté un **point sur la mobilité concernant les zones d'activités, et des zones de concentration d'emploi.**

Voirie

Pas de remarque particulière.

Développement économique

Liens entre thématiques à renforcer, notamment sur les ambitions de développement qualitatif du territoire

Des objectifs en termes de logement non corrélés explicitement avec l'évolution de l'emploi et les choix retenus dans le SAE.

L'ambition industrielle du territoire a des répercussions sur les politiques en matière d'habitat et mobilités. Ce lien devrait être explicite. Les moyens fonciers nécessaires sont bien détaillés dans le cadre du SAE, mais le DOO ne fait pas complètement transparaître ces implications sur les volets habitat et mobilité. Une approche transversale serait intéressante pour une appropriation par les communes. Le choix de conforter l'industrie, malgré la non-corrélation entre emplois offerts et offre de logements devrait être un signal d'alerte dans le SCOT.

Cette question impacte directement nos ZAE structurantes : problèmes de rabattement des employés, enjeux de mobilité douce, difficultés des salariés à trouver un logement adapté (à tous les niveaux de poste, de l'ouvrier aux jeunes cadres récemment arrivés sur le secteur).

Souhait que le stationnement vélo soit intégré dans les zones économiques également

Question de la logistique à développer

Activités nécessaires mais non pourvoyeuses d'emplois : centrales à béton... => **stratégie d'implantation et volonté de mutualisation à renforcer dans le SCOT.**

Commerce : Pas de remarques en attendant le futur DAACL qui fixera les orientations.

Tourisme

Transition écologique

Point de vigilance sur l'obligation de développement de production d'ENR thermique ou photovoltaïque sur toutes les opérations d'ensemble de plus de 5000 m² ou bâtiments de 500m². Il peut y avoir des cas où ces obligations seraient non rentables. Prévoir l'obligation de toitures végétalisées dans ce cas ?

Agriculture

Souhait que tout ce qui a trait au **logement des saisonniers agricoles** et l'aménagement d'aires dédiées pouvant recevoir des logements légers de type mobil-home soit ajouté dans les constructions nouvelles nécessaires à l'activité agricole

Intégrer dans les prescriptions, l'intérêt de préserver au maximum les **retenues collinaires agricoles** ainsi que le **foncier irrigable** qui en dépend.

Alerte sur le risque que la non remise en cause du concept de village densifié ne rende impossible le **changement de destination** de certains bâtiments qui ont perdu toute vocation agricole. Une application trop stricte de cette règle serait dommageable pour le patrimoine bâti rural.

Filière bois : Intérêt de ne pas limiter l'installation des équipements nécessaires qu'en limite de massif. Parfois cela peut s'avérer plus intéressant d'aménager une place au cœur du massif.

Déchets

Pas de remarque particulière. Les objectifs sont conformes avec le plan local de réduction des déchets et la stratégie d'optimisation de gestion de nos déchets.